

30 sep 2005 -14:00

Appartient à Conseil des Ministres du 30 septembre 2005

## Titrisation de l'arriéré fiscal

Lancement de l'opération de titrisation des créances relatives à l'impôt sur les revenus

Lancement de l'opération de titrisation des créances relatives à l'impôt sur les revenus

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a définitivement approuvé l'opération de titrisation de l'arriéré fiscal. Il a désigné la banque Fortis pour placer les obligations auprès des investisseurs. Le montant de l'opération est estimé à 500 millions d'euros. Le Conseil des Ministres a par ailleurs chargé un groupe de travail de faire une proposition de texte pour améliorer la législation belge relative à la titrisation. Enfin, le Conseil a pris connaissance des mesures à prendre par l'administration du recouvrement pour améliorer le recouvrement des impôts non payés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>